

Monsieur Christophe CASTANER

Ministre de l'Intérieur

1, Place BEAUVAU

75800 PARIS CEDEX 08

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. DP – YK/IR - 49

Paris, le 29 mars 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Préavis de grève du mercredi 3 avril 2019 à 20 heures au vendredi 5 avril 2019 à 8 heures

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de s'associer à l'initiative prise par la FNEC-FO en déposant un préavis de grève pour le **jeudi 4 avril 2019**.

Il concerne les **personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération**.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

- ✚ Pour la défense du service public de l'éducation ;
- ✚ Contre le projet de destruction de l'école porté par le ministre de l'éducation nationale ;
- ✚ Pour le maintien de l'école maternelle et contre les jardins d'enfants ;
- ✚ La titularisation des contractuels ;
- ✚ L'arrêt des suppressions de postes dans les collectivités ;
- ✚ La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;
- ✚ La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- ✚ Le bénéfice à l'instar des salariés du secteur privée de la prime de 1000 euros ;
- ✚ L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- ✚ Pour le retrait immédiat du projet de loi de transformation de la fonction publique ;

Afin de permettre aux personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période allant du mercredi 3 avril 2019 à 20 heures au vendredi 5 avril 2019 à 8 heures.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Yves KOTTELAT
Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. DP – YK/IR - 51

Paris, le 29 mars 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Préavis de grève du mercredi 3 avril 2019 à 20 heures au vendredi 5 avril 2019 à 8 heures

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de s'associer à l'initiative prise par la FNEC-FO en déposant un préavis de grève pour le **jeudi 4 avril 2019**.

Il concerne les **personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération**.

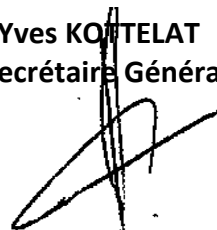
Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

- ✚ Pour la défense du service public de l'éducation ;
- ✚ Contre le projet de destruction de l'école porté par le ministre de l'éducation nationale ;
- ✚ Pour le maintien de l'école maternelle et contre les jardins d'enfants ;
- ✚ La titularisation des contractuels ;
- ✚ L'arrêt des suppressions de postes dans les collectivités ;
- ✚ La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;
- ✚ La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- ✚ Le bénéfice à l'instar des salariés du secteur privé de la prime de 1000 euros ;
- ✚ L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- ✚ Pour le retrait immédiat du projet de loi de transformation de la fonction publique ;

Afin de permettre aux personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période allant du mercredi 3 avril 2019 à 20 heures au vendredi 5 avril 2019 à 8 heures.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Yves KOTTELAT
Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves KOTTELAT', written over the printed name and title.

Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'Etat auprès de
Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. DP – YK/IR - 50

Paris, le 29 mars 2019

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Préavis de grève du mercredi 3 avril 2019 à 20 heures au vendredi 5 avril 2019 à 8 heures

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de s'associer à l'initiative prise par la FNEC-FO en déposant un préavis de grève pour le **jeudi 4 avril 2019**.

Il concerne les **personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération**.

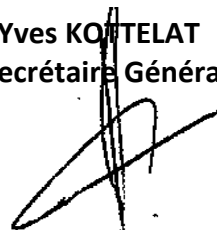
Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

- ✚ Pour la défense du service public de l'éducation ;
- ✚ Contre le projet de destruction de l'école porté par le ministre de l'éducation nationale ;
- ✚ Pour le maintien de l'école maternelle et contre les jardins d'enfants ;
- ✚ La titularisation des contractuels ;
- ✚ L'arrêt des suppressions de postes dans les collectivités ;
- ✚ La défense et l'amélioration du statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des usagers ;
- ✚ La défense du service public de proximité et pour cela le maintien des emplois publics et d'en recruter là où c'est nécessaire ;
- ✚ Le bénéfice à l'instar des salariés du secteur privée de la prime de 1000 euros ;
- ✚ L'augmentation générale immédiate des salaires à hauteur de 16 % de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- ✚ Pour le retrait immédiat du projet de loi de transformation de la fonction publique ;

Afin de permettre aux personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période allant du mercredi 3 avril 2019 à 20 heures au vendredi 5 avril 2019 à 8 heures.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Yves KOTTELAT
Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.